

Conditions générales de vente du camping Parc de séjour de l'étang

Article 1- Dispositions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à tout séjour au Parc de Séjour de l'Étang. La location d'un emplacement emporte acceptation sans réserve du client et de toutes les personnes sous sa responsabilité des présentes conditions générales, des règles de respect de l'environnement et mesures d'hygiène imposées par la réglementation et la Direction du camping. Les conditions de vente sont exposées sur le site internet www.campinparis.com, ainsi que sur les panneaux d'affichage du camping.

Responsable - gérant : M. BREHINIER Patrick

Inscription au registre du commerce et des sociétés : A 316 552 272

Exploitation directe depuis le 01 novembre 1985.

Coordonnées du service client :

PARC DE SEJOUR DE L'ETANG

10 chemin des Belles Vues

95690 Nesles la Vallée.

Tél. 01 34 70 62 89

Mail : campinparis@gmail.com

1.1 - Définition du séjour

Le Parc de séjour de l'étang a pour vocation d'accueillir des campeurs et des familles de passage dans la région à des fins touristiques ou culturelles. Les séjours ne peuvent excéder 30 jours.

Aucune autre utilisation du camping n'est acceptée. L'emplacement ne peut, en aucun cas, servir de parc de stationnement, d'adresse de domiciliation, de boîte aux lettres ou de résidence principale.

Les factures ne peuvent servir de justificatifs de domicile.

1.2 - Responsabilité du client et personnes mineures

Tout séjour au parc de séjour nécessite la présence d'un adulte majeur responsable. La présentation d'une pièce d'identité peut être exigée. Les mineurs non accompagnés d'un parent ne sont pas acceptés.

1.3 - Période d'ouverture

Le Parc de séjour de l'étang est un camping saisonnier. La période d'ouverture est fonction du calendrier scolaire et des conditions climatiques. Pour plus d'informations, se référer au site internet et aux affichages.

Article 2 - Prestations fournies

Le Parc de séjour de l'étang propose à ses clients la mise à disposition d'emplacements nus équipés d'un ou de plusieurs services comme un point d'eau, un branchement électrique ou un raccordement à l'égout, ainsi que l'accès libre à des services et à des infrastructures sanitaires.

2.1 - Heures d'arrivée et de départ

L'emplacement est mis à disposition à partir de 14h le jour d'arrivée et doit être libéré avant 12h00 le jour du départ.

2.2 - Utilisation de l'emplacement

L'emplacement est délimité et propose une superficie au moins égale à 120 mètres carrés. Il peut accueillir jusqu'à 6 personnes et permet l'installation d'un des équipements de camping suivant :

- soit une caravane avec ou sans auvent,
- soit une tente remorque,
- soit un camping-car.

Une tente d'appoint supplémentaire est tolérée.

Tout autre utilisation, aménagement ou installation n'est pas autorisé.

Article 3 - Prix

Les prix et offres promotionnelles sont disponibles sur le site internet et sur les panneaux d'affichage.

3.1 - Le prix forfaitaire payable à la nuitée inclut :

- l'accès pour 1 ou 2 personnes,
- l'installation d'un équipement de camping et d'une tente d'appoint,
- l'accès et le stationnement d'un véhicule.
- l'accès libre aux services de l'accueil, aux points d'eau, aux infrastructures sanitaires et aux aires de jeux.

3.2 - Suppléments payables à la nuitée :

Au delà des 2 personnes incluses au prix forfaitaire, tout adulte et enfant supplémentaire est soumis à une tarification spécifique. Les enfants de moins de 2 ans sont gratuits.

En fonction de ses besoins le client peut opter pour diverses options payantes à la nuitée :

- branchement électrique,
- raccordement à l'égout,
- accès ou stationnement d'un véhicule supplémentaire,
- accès d'un chien ou d'un chat,
- accès d'un visiteur diurne.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC et les équipements à doubles essieux sont soumis à des suppléments. Se référer à la grille des prix.

Les véhicules utilitaires ne sont pas acceptés à l'intérieur du camping.

3.3 - Offres promotionnelles

Des ventes flash, ventes privées, promotions, ventes de dernières minutes peuvent être présentées par divers partenaires et/ou proposées sur internet pour les mêmes séjours et prestations.

Les clients n'ayant pu bénéficier de ces offres ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement ni d'une remise.

Les offres promotionnelles et les réductions ne peuvent être cumulées.

Aucune remise ne peut être consentie à la demande du client.

Article 4 - Réservation

Le client a la possibilité de réserver en ligne via le site internet www.campinparis.com

Article 5 - Paiement

Les séjours sont payables d'avance soit à l'accueil du Parc de séjour de l'étang, 10 chemin des Belles Vues à Nesles la vallée, soit en ligne.

Les chèques ne sont pas acceptés.

Tout paiement, quel que soit le moyen de réservation, fait l'objet d'une facturation détaillée.

5.1 - Paiement en ligne

Le client peut payer en ligne par carte bancaire Mastercard, Visa, CB via le site internet www.campinparis.com.

Le client peut payer par mail par PAYPAL à l'adresse campinparis@gmail.com. Se référer aux conditions d'utilisation sur www.paypal.com

5.2 - Sécurité et confidentialité du paiement en ligne par AMEN et PAYPAL

Le site www.campinparis.com est hébergé sur un serveur sécurisé HTTPS de AMEN SAS (www.amen.fr)

Les transactions et données bancaires sont exclusivement traitées et sécurisées par des solutions PAYPAL (www.paypal.com/fr).

Article 6 - Données personnelles

6.1 Engagements

Le Parc de Séjour de l'Etang s'engage :

- à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les clients et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978,
- à n'utiliser les données personnelles que pour informer le client et traiter sa réservation,
- à ne conserver aucune donnée personnelle ni détails bancaires de ses clients,
- à ne pas communiquer, louer, vendre ou partager les données personnelles de ses clients.

Toutefois, le Parc de Séjour de l'Étang communiquera les informations en sa possession à la demande de toute autorités publiques.

6.2 - Enfant

Les personnes de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à utiliser le service de réservation.

Il est demandé aux mineurs de ne pas nous envoyer d'informations personnelles.

6.3 - Cookie

La navigation sur le site internet www.campinparis.com n'entraîne pas l'installation de petits logiciels appelés cookie sur l'ordinateur du client.

L'utilisation de la solution tierce de paiement paypal obéit à ses règles propres. Toutefois, un règlement détaillé sur le respect de la vie privée stricte est consultable sur www.paypal.com/fr.

Article 7 - Rétractation, annulation & remboursement

À plus de 30 jours de l'arrivée et uniquement à cette condition, le client peut, dans les sept jours qui suivent la validation de sa réservation exercer son droit de rétractation en adressant un mail à : campinparis@gmail.com

Aucun autre remboursement ne sera effectué. Le client est invité à contracter sa propre assurance annulation.

Article 8 - Hygiène et respect de l'environnement

8.1 - Sanitaires

Les blocs sanitaires sont quotidiennement nettoyés ; ils sont les seuls lieux pouvant recueillir les eaux usées et les vidanges des cassettes de toilettes chimiques – aucun rejet de quelle que nature que ce soit dans le sol, le ruisseau ou l'étang – ; ils ne peuvent ni servir aux toilettes des animaux ni abriter l'étendage du linge ou les jeux ; On veillera à ne pas y fumer, à ne pas laisser ses animaux y pénétrer et s'assurera de laisser les toilettes, douches, lavabos, éviers et vidoirs propres et rincés après utilisation ; l'eau chaude est à utiliser uniquement sur place pour la toilette, la lessive ou la vaisselle ; Le ruisseau et l'étang ne doivent pas servir pour la lessive ou la baignade.

8.2 - Ordures ménagères et tri sélectif

Les ordures ménagères sont triées selon les catégories du ramassage sélectif et déposées à un endroit spécifique ; les produits chimiques, les encombrants et tout autre déchet ne tenant pas dans les poubelles sont remportés par le client.

8.3 - Animaux

Les animaux sont acceptés moyennant paiement du tarif approprié ; ils sont tolérés dans la mesure où ils ne sont pas une gêne pour le voisinage ou une nuisance pour la faune du parc ; ils doivent être vaccinés, tenus en laisse et sortis du parc pour leurs besoins ; les déjections dans le parc sont retirées par les maîtres ; ils n'ont pas accès aux blocs sanitaires ni aux aires de jeux et ne peuvent être laissés au parc sans accompagnateur même enfermés ; la Direction peut de plein droit refuser l'accès à tout animal ou exiger aux maîtres de quitter le parc avec leurs animaux.

Article 9 - Cadre et esthétique

9.1 - Engins à moteur

Par arrêté municipal, l'utilisation des tondeuses et engins à moteur est interdite les dimanches et jours fériés.

9.2 - Activités bruyantes

Les activités collectives et jeux bruyants se tiennent sur l'aire de jeux et s'arrêtent à 22 heures ; les fêtes doivent faire l'objet d'une demande à l'accueil par les organisateurs responsables et être

agréées par la Direction avant leur mise en place ; l'utilisation de pétards, feux d'artifice et feux de camp est interdite , aucun recours ne peut être engagé envers la Direction en cas d'accident pendant ces fêtes.

9.3 - Équipements audiovisuels

Les radios ou télévisions sont utilisées en sourdine ; les antennes sont uniquement fixées aux matériels roulant du client et installées le plus discrètement possible ; les arbres, poteaux, structures ne peuvent servir de support aux antennes.

9.4 - Barbecue

Le barbecue est toléré à plus de quatre mètres des arbres, feuillages, caravanes, auvents et abris de jardins s'il ne dégage ni fumée ni odeur gênantes.

9.5 - Circulation

Le client peut entrer une seule voiture pendant les heures d'ouverture de la barrière et la stationner impérativement sur son emplacement ; la vitesse de circulation est limitée à 10km/h ; un parking est à disposition pour les cyclomoteurs, véhicules utilitaires, voitures supplémentaires, voitures de visiteurs et arrivées en dehors des heures d'ouverture.

9.6 - Installation inesthétique

Ne sont pas conformes avec le cadre et l'esthétique du Parc la production personnelle d'électricité, les réparations mécaniques des véhicules, les échafaudages, les bâches, les remorques, les bassins, piscines, patageoires, jeux à effets d'eau, les systèmes d'arrosage automatique et l'étendage du linge le week-end et entre 7h et 21h.

9.7 - Droit de Réserve

La Direction se réserve le droit de ne pas résilier toute location d'emplacement si elle juge les matériels ou l'état de l'emplacement du client dégradant pour l'esthétique de l'ensemble du Parc.

Article 10 - Accès aux emplacements

10.1 Le Parc de Séjour de l'étang garantit aux clients l'accès à un emplacement ; le client ne peut prétendre en faire un usage privé ou en restreindre le plein accès au personnel du Parc.

10.2 En cas de travaux ou d'intérêt général, le client ne peut s'opposer au déplacement sans préavis de ses matériels ; les détériorations de l'emplacement ne peuvent donner droit à dédommagement.

10.3 Chaque sortie de caravane doit être signalée à l'accueil du camping ; elle est effectuée par le propriétaire de l'équipement ou par une personne mandatée par écrit ; la Direction décline toute responsabilité en cas de vol ou d'intrusion sur les emplacements.

Article 11 - Résiliation du contrat par le Parc de Séjour de l'étang

La location de l'emplacement est résiliée de plein droit et sans dédommagement pour les motifs suivants : fraude, fausse déclaration, non respect des conditions générales, défaut de paiement, vandalisme, tenue indécente et attitude agressive ou insultante.

Article 12 - Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française ; elles sont affichées et disponibles sur simple demande au bureau d'accueil du Parc de Séjour de l'Etang et sur divers panneaux d'affichage ; elles sont susceptibles d'évolution sans préavis ; il appartient au signataire de consulter les affichages afin de rester ou de se mettre en conformité avec les mises à jour des conditions générales ; A défaut d'accord amiable entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Tribunal de Cergy-Pontoise est exclusivement compétent pour connaître d'éventuels litiges.